

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT PAÏES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. BAYAS-LAFITE, 8, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Mai 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 19 mai.

Présidence de M. Brisson.

M. Gambetta arrive au début de la séance et prend place au second banc de la première travée de gauche.

Sur la demande de M. Bardoux, la Chambre des députés prononce l'urgence sur la proposition relative au rétablissement du scrutin de liste.

M. Ferry demande la parole. Il donne lecture du traité de garantie conclu avec le Bey de Tunis.

La gauche applaudit à diverses reprises cette lecture. Le traité est renvoyé aux bureaux, qui se réuniront demain à une heure pour l'examiner.

La discussion est ouverte sur la proposition concernant le scrutin de liste.

M. Bardoux monte à la tribune. Il commence par déclarer que le scrutin de liste, dans les élections politiques, est de l'essence du régime républicain.

Ce mode de scrutin met obstacle, en effet, aux pressions électorales. M. Bardoux ajoute que l'arrondissement ne représente aucun intérêt distinct et que, d'ailleurs, le scrutin d'arrondissement aboutit à faire nommer les députés par des populations dont le nombre, suivant chaque circonscription, est essentiellement variable.

M. Roger répond à M. Bardoux et défend la thèse du scrutin d'arrondissement.

Pendant le discours de M. Roger, M. Gambetta demande la parole.

M. Gambetta monte à la tribune. Il se défend de la prétention qu'on lui a attribuée de solliciter, à l'aide du scrutin de liste, plusieurs mandats éclatants et comme un plébiscite sur sa personne. C'est là une intention qu'on lui prête à tort. M. Gambetta présente ensuite le scrutin d'arrondissement comme lié d'une façon intime à la candida-

ture officielle. La réélection des 363 constitue un argument en faveur du scrutin de liste, puisque les élections du 14 octobre 1877 se sont faites par un mot d'ordre unique. Avec le scrutin de liste, d'ailleurs, les invalidations deviendront impossibles. Aujourd'hui, le gouvernement se trouve sans cesse à la merci d'une coalition. Le scrutin de liste est en outre intimement uni à la grande question de la réforme démocratique en France. (Quelques protestations à gauche.)

Si le Parlement maintient le scrutin d'arrondissement, c'est l'argent qui deviendra le maître des élections. (Protestations à droite.)

Le scrutin de liste a cet avantage de permettre l'accès de la représentation nationale aux classes laborieuses.

Il y a là un avantage social de premier ordre.

Si l'on pouvait n'avoir dans le pays qu'un collège électoral et qu'une liste, ce serait la solution la meilleure. Or, c'est de cette solution qu'il convient, dans la pratique, de se rapprocher le plus possible.

Il reste à répondre sur un seul point : il reste l'égoïsme des minorités. C'est une erreur. L'électeur fait lui-même sa liste.

(Une altercation assez vive s'élève entre M. Gambetta et M^r Freppel.)

M. Gambetta dit que le scrutin de liste est le seul qui permette une élection politique.

Avant de descendre de la tribune, permettez-moi de vous dire que le régime électoral ne doit donner lieu à aucun soupçon.

L'avenir est dans vos mains. Il dépend de vous que la République soit féconde ou vacillante. Pensez-y bien ! Portez la main sur un régime désastreux. (Bruit applaudissements.)

La discussion générale est close à une grande majorité.

Au moment où on va passer au vote sur la discussion des articles, M. le président annonce qu'il a reçu une demande de scrutin secret. (Violente agitation.)

Le président lit les noms. Il consulte la Chambre sur le vote par appel nominal.

Le vote par appel nominal est décidé. (Longue agitation.)

M. le président explique le vote. Il s'agit de savoir si on votera sur le passage à la discussion des articles.

Le vote a duré plus d'une heure un quart.

A six heures quinze minutes, il n'est pas encore terminé.

On a procédé à un contre-appel.

Le refus de passer à la discussion des articles équivaudrait au rejet pur et simple de la proposition Bardoux.

Résultat du scrutin sur le passage à la discussion des articles :

Table with 2 columns: Category and Count. Number of voters: 478. Majority absolute: 240. For: 243. Against: 235.

43 députés n'ont pas pris part au vote.

Le passage à la discussion des articles est adopté.

La proclamation du vote est saluée par des applaudissements et des bravos.

Chronique générale.

EN TUNISIE. — Rien de nouveau n'est parvenu au ministère de la guerre du théâtre des opérations. Les différentes brigades continuent l'exécution des mouvements annoncés avant-hier et dont le résultat est la fermeture complète du cercle autour des dernières tribus combattantes.

Vraisemblablement, dans deux ou trois jours les opérations seront terminées et la soumission, de gré ou de force, aura été obtenue.

A la Chambre, le bruit court qu'une affaire importante a eu lieu avant-hier, près de Souk-el-Arba.

Le général Bréard est à Béja depuis le 48 mai.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

Il se passe, à ce qu'on nous assure, des choses très-graves et très-inquiétantes à Constantinople.

Le Sultan, qui avait toujours cru au concours désintéressé de la France, est complètement démoralisé.

Ce souverain s'était imaginé avoir en nous les derniers défenseurs de l'intégrité de l'empire ottoman, et il s'aperçoit que la France, comme les autres nations, vient de mettre la pioche dans cette antique construction.

A Constantinople, on est absolument affolé, et, de toutes parts, on réclame la proclamation de la guerre sainte.

Le Sultan, qui avait l'habitude de se confiner dans son palais, par crainte des assassins, a reconquis la popularité à cause de ses protestations et il va de mosquée en mosquée, accompagné du général Kérédine. (On sait que le général Kérédine est l'auteur du firman de 1874.)

Ce monarque, l'âme fouettée par la fièvre de la peur, ose à présent ce qu'il n'avait jamais osé : se prodiguer en public. Et il est accueilli partout par des ovations enthousiastes.

Autre symptôme inquiétant : Abd-el-Kader écrit au gouvernement français que les musulmans se soulèvent de tous côtés, que l'insurrection en Algérie est à craindre plus que jamais.

Quelles surprises nous réserve l'avenir prochain ?

Après avoir fait la guerre au Bey de Tunis, voilà que nous serions obligés de faire la guerre pour soutenir le même Bey.

ILS SE FERONT LAPIDER.

Le congrès anti-clérical a clos sa dernière séance sous la présidence de M. Louis Blanc qui représentait là les députés de l'extrême gauche.

C'est une chose plus grave qu'on ne pense, ce congrès anti-clérical.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

A cette époque, il y avait eu en France un élan industriel considérable ; d'immenses travaux s'étaient accomplis dans les villes et dans les campagnes, le mouvement des affaires s'était développé avec une intensité inouïe.

A la suite était venue la fièvre de l'agiotage ; la bourse présentait le spectacle d'un jeu effréné ; les fortunes s'élevaient et tombaient avec une rapidité dont on n'avait pas vu d'exemples.

Tous les jours on imaginait quelque entreprise qui sollicitait les capitaux des naïfs et n'enrichissait que les gens habiles, lesquels lançaient l'affaire, puis laissaient la déconfiture à la charge des actionnaires.

Derrière les hommes placés en tête de ces opérations se groupait une nuée d'agioteurs subalternes, qui réalisaient des bénéfices en rapport avec leur importance.

C'était dans ces spéculations que mes compagnons cherchaient les ressources qui défrayaient leur luxe.

Leur secret était de s'attribuer un crédit puissant, de faire croire qu'ils avaient l'oreille des ministres, possédaient la primeur des nouvelles qui devaient agir sur les cours, de mettre à haut prix leur intervention souvent illusoire. Un air d'importance et de mystère, des phrases sentencieuses prononcées à propos, l'art de se vanter mutuellement, d'autres trucs encore, pour employer leur expression, leur permettaient de se glisser dans les affaires douteuses et de prendre leur part de la toison des moutons de Panurge.

Je me formai à leur école, je montrai du savoir-faire, je me rendis utile et entrai en collaboration modestement d'abord, puis dans des proportions plus sérieuses.

J'avais la tenue de mon rôle, je savais jeter de la poudre aux yeux ; je passai bientôt pour une sorte de personnage dont le concours valait la peine d'être acheté.

Les notabilités aristocratiques et financières, par cela seul qu'elles semblaient patroner une affaire, lui assuraient une grande chance de réussite, aussi leur payait-on très-cher leur concours. Le nom du vicomte d'Esperville et celui du baron d'Alboval figurèrent majestueusement en tête de prospectus où l'on promettait au public de fabuleux bénéfices dans l'exploitation d'une mine qui ne renfermait pas une parcelle de métal, ou bien dans l'application d'un procédé industriel qui ne devait jamais voir le

jour. L'entreprise ne tardait pas à sombrer, mais les fonds ne retournaient jamais à ceux qui les avaient versés.

C'était un vol scandaleux, mais je me payais de cette banale et ridicule excuse que d'autres faisaient de même ; ma conscience devenait de jour en jour plus accommodante, j'en arrivais à perdre la distinction du bien et du mal, à étouffer en moi le sens moral.

Le bien mal acquis ne profite pas ; les convoitises et les tentations croissaient avec le succès, il fallait faire croire à mon opulence, je dépensais beaucoup et ne me trouvais pas beaucoup plus riche.

La considération que donne l'argent étant la seule à laquelle je pusse aspirer, je faisais de celui-ci un étalage insolent, je fatiguais mon intelligence à trouver des expédients pour en gagner, et, sans faire œuvre de mes dix doigts, je déployais une activité d'esprit plus grande qu'il n'en eût fallu pour atteindre honnêtement une aisance bien assise qui m'aurait donné la sécurité ; je vivais dans une fièvre perpétuelle ; je ne parle pas du contentement du cœur, je prenais un mauvais chemin pour le posséder.

Il serait profondément injuste de porter le même jugement sur moi et sur Henri. Sans être innocent, car chacun doit porter la responsabilité de ses

actes, il était surtout coupable de faiblesse ; j'abusais indignement de mon ascendant ; je le trompais sur la nature des faits auxquels je l'associais, je l'étourdissais, je recourais jusqu'aux fumées de l'ivresse pour vaincre ses scrupules.

Il me résistait quelquefois, mais, comme si cet effort d'énergie était au-dessus de ses forces, je parvenais toujours à reconquérir mon influence.

Mais il n'avait ni la même ardeur, ni le même aplomb, ni le même savoir-faire que moi ; ce qu'il faisait sans goût, il le faisait mal ; aussi se ruinait-il tandis que je réalisais des bénéfices. Son capital s'ébréçait tous les jours, il s'endetta et empruntait à gros intérêts à un usurier dont je lui avais fait faire la connaissance.

La rougeur me monte au front quand je pense à l'infâme usage que je faisais du titre sacré d'ami.

CHAPITRE VI

LE JEU

Après la conversation dans laquelle Henri m'avait exprimé son désir de retourner à Alboval, comme je tenais à détourner le cours de ses pensées, je l'entraînai dehors.

Je causais avec une volubilité extrême pour ne pas lui laisser le temps de réfléchir et je le conduisis comme par hasard jusqu'à la porte d'une maison où j'étais sûr de rencontrer un certain nombre de nos amis.

Si les orateurs mâles et femelles qui s'y sont fait entendre avancent un peu sur les dispositions actuelles de la Chambre, il n'en est pas moins vrai que la révolution autoritaire fait son chemin, et que, bientôt, nous n'aurons plus le droit d'aller et de venir en dehors du nouveau dogme républicain.

La tendance des jacobins à écraser tous les citoyens dans un même moule se manifeste d'une façon inquiétante, et, si nous jugeons les républicains par ce qu'ils ont déjà fait, nous devons nous attendre à une tyrannie dont nos pères de 1793 n'avaient point l'idée.

Car voici ce que projette le député Louis Blanc et ses amis :

(Et M. Gambetta, quel que soit son désir de garder des ménagements à l'égard de la « clientèle catholique », sera obligé, à moins qu'il ne renonce à Belleville, de suivre le député Louis Blanc et ses amis.)

— Sous prétexte que les enfants n'ont pas l'usage de leur raison, il sera interdit à leurs parents de les élever dans telle ou telle religion.

— Jusqu'à l'âge de 24 ans, l'athéisme sera obligatoire.

— La religion devra être rayée du programme des écoles libres comme du programme des écoles municipales; et les inspecteurs du gouvernement s'introduiront même dans les familles pour s'assurer que le père ou la mère ne parlent pas de Dieu et de la Sainte-Vierge à leurs enfants.

Ces projets semblent, à première vue, irréalisables.

Mais ne savons-nous point tout ce dont les révolutionnaires sont capables ?

Aussi n'est-ce pas dans le bon sens du Parlement que nous espérons : c'est dans la colère des mères de famille qui, coalisées par la tyrannie de ces gens-là, se coaliseront pour les lapider et les jeter à l'eau.

Les obsèques de M. le vice-amiral baron de la Roncière Le Noury ont été célébrées mercredi matin, en l'église de la Madeleine, au milieu d'une foule considérable, qui avait tenu à accompagner les dépouilles du vaillant soldat.

Les cordons du poêle étaient tenus par les amiraux de Guesdon et Duperré, le général de Cisse (Sénat), M. Daubrée, de l'Institut (Société de géographie), M. Blount, administrateur du chemin de fer de l'Ouest, le duc de Clermont-Tonnerre (Société de sauvetage).

Le Président de la République s'était fait représenter par M. le général Pittié, accompagné de son aide-de-camp, M. Lichtenstein.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons relevé les noms de MM. de Carayon-la-Tour, le général de Ladmiraull, les amiraux Cloué, Pierre, Ribourt, de Montaignac, de Chabannes, de Jonquière, Véron, Pothuan, le prince Orloff, le général Virgile, le général Lacour, le baron Reille, etc.

Les honneurs militaires étaient rendus par le 46^e et le 31^e de ligne, le 13^e d'artillerie et le 3^e régiment de cuirassiers.

Après l'office religieux, le corps a été dé-

— Si nous entrons ? lui dis-je.

Il me suivit machinalement et nous nous trouvâmes au milieu d'un groupe d'hommes qu'on distinguait à peine au milieu de la fumée des cigares.

Il y en avait de jeunes, il y en avait de vieux, mais tous auraient pu fournir à un observateur de curieux sujets d'étude.

Tous portaient sur leurs traits fatigués la trace des excès et des plaisirs.

Ils avaient cette expression d'ennui qui est propre à ceux dont le temps s'écoule dans le désœuvrement, à la recherche des distractions.

Leur gaieté était plus bruyante que sincère, leurs épanchements trahissaient l'effort; l'aisance et le naturel manquaient à leur entretien.

On aurait tort de croire que la fortune et les loisirs suffisent aux agréments de la vie.

Les plaisirs qu'on achète à prix d'argent ont des limites auxquelles on arrive bien vite, ils ne laissent après eux que fatigue et dégoût; quiconque leur demande le bonheur fait fausse route, on peut s'en convaincre en observant sa physionomie; les plaisirs au contraire qu'on demande à l'esprit et au cœur se renouvellent sans cesse, la source en est inépuisable.

Je n'ai vu personne rire plus franchement, se livrer plus cordialement au charme de la causerie familière que les hommes pour lesquels les heures

posé dans une chapelle ardente à l'église de la Madeleine; il a été transporté hier dans l'Eure. L'inhumation doit avoir lieu au château de Cracouville, près Evreux.

Etranger.

ITALIE. — Les désordres en Italie se multiplient sur tous les points, du Nord au Midi.

Il y a eu manifestation à Naples, Florence, Milan, Pise.

San-Remo a eu aussi la sienne, mais tout à fait anti-française:

San-Remo, 17 mai, soir.

Hier soir, une nombreuse manifestation hostile s'est rassemblée devant les bureaux du Littoral (*Gazette des étrangers*). On a beaucoup brulé de journaux, beaucoup crié: Vive Maccio! Vivent les Kreumirs! A bas la France! A bas le Littoral! A bas le docteur Charretton! (Le docteur Charretton est le directeur du journal le Littoral.) La police est enfin intervenue.

Voilà donc le beau résultat des sympathies que les républicains n'ont cessé de prodiguer aux Italiens, et de leur politique insensée dans la Régence de Tunis!

On crie: « A bas la France! » comme à la veille d'une guerre.

Le bruit court que le roi, en présence de l'attitude des populations, n'aurait pas accordé à M. Sella la dissolution de la Chambre. Par conséquent, ce dernier cherche de nouveau à former un cabinet avec des éléments du centre, de la droite et de la gauche, afin d'obtenir une majorité.

Où en est la question de la frontière turco-grecque? La question de Tunis lui fait tort, depuis quelques jours c'est à peine s'il arrive aux journaux de la mentionner; mais il s'en faut que tout soit réglé d'une manière définitive, si les informations suivantes adressées de Janina à la *Correspondance politique* de Vienne sont exactes:

« Tandis que l'Europe s'efforce d'amener la paix entre la Grèce et la Turquie, les deux parties intéressées continuent avec énergie leurs préparatifs militaires. Ainsi la Grèce ne cesse de concentrer ses bataillons à la frontière gréco-turque, et la Porte, de son côté, envoie continuellement à Volo des navires chargés de troupes, de matériel de guerre et de vivres. A Prévésa, par contre, on remarque un mouvement beaucoup moindre. Tandis qu'à Volo, par exemple, il a été débarqué, la semaine dernière, 4 pachas et 5 nouveaux bataillons, 400 recrues seulement sont arrivées, avec une faible quantité de matériel de guerre, à Prévésa. Inutile de faire ressortir expressément que la population chrétienne des parties de l'Empire non comprise dans la session à la Grèce est dans un véritable état de surexcitation par suite de la nouvelle tournure de la question gréco-turque; aussi craint-on fort l'explosion d'un mouvement en Epire qui pourrait s'étendre facilement en Macédoine et en Crète et qui détruirait par là l'œuvre de la paix des puissances. »

de repos avaient été conquises par le travail.

Quand nous entrâmes dans le sein de la réunion, on y discutait l'emploi qu'on ferait de la journée.

Chacun avait proposé son idée sans pouvoir rallier les suffrages.

Tous étaient blasés, saturés des jouissances que Paris prodigue à ceux qui peuvent les payer.

C'est un grand malheur pour l'homme d'avoir parcouru trop vite le champ ouvert à ses désirs.

Tous étaient comme un convive rassasié qui cherche vainement des mets assez succulents et assez nouveaux pour stimuler son appétit.

— J'ai une idée, dit tout à coup l'un de nous, grand garçon sans instruction, dont l'exemple prouvait qu'on peut réussir dans les affaires véreuses sans grande intelligence.

— Du Rochal a une idée, dirent les autres, une fois n'est pas coutume; qu'il nous en fasse part.

— Un lutteur d'une force extraordinaire, reprit du Rochal, donne des représentations à La Villette. Il doit faire assaut avec Canigou, le fameux hercule du Midi. Ce sera fort intéressant; ce n'est pas tout, un ours d'une férocité peu commune doit combattre contre des dogues. Je vous propose d'y aller.

— Appuyé, appuyé, répondit-on.

Je ne voyais pas quel grand charme nous pouvions trouver à ce spectacle, mais il s'agissait de tuer le temps et la distraction avait l'attrait de la nouveauté.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 mai.

Une lutte assez vive paraît engagée entre les acheteurs et les vendeurs. Le bilan de la Banque de France accuse une rentrée d'ordre de plus de 9 millions. Notre 3 0/0 va de 120.20 à 120.15. L'amortissable fait 87.40 et 87.45. On est à 91.05 et 91.15 sur l'Italien. Le Florin hongrois bénéficie du succès obtenu par l'emprunt de conversion de 400 millions qui s'émet en ce moment sur les places de Paris et de Londres et sur les marchés allemands.

L'action de la Banque de France atteint le cours de 5,600. Le Crédit foncier se maintient au-dessous de 1,700; on est à 1,715. Les achats du comptant maintiennent ces cours qu'ils ont puissamment contribué à reconquérir. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 750; le Crédit mobilier est fort demandé à 748.75; les cours se tassent en attendant la hausse. Le Crédit industriel fait 750. Cette société a complètement réussi dans le placement des obligations du chemin de fer de Madrid à Cacerès et au Portugal. La Société générale française de Crédit est ferme à 807.50 et 810.

Il y a de très-nombreuses demandes sur les obligations de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer. Ces titres sont parfaitement garantis. Le Crédit général français est en pleine voie de hausse à 768.75. On s'attend à une progression assez rapide des cours.

La Banque Nationale est très-ferme à 725. Le Crédit Foncier Maritime est aux environs de 620. On cote 270 et 275 sur les Bons de l'Assurance financière. Nous retrouvons la Banque Franco-Egyptienne à 845.

L'action de la Société Générale de Laiterie est recherchée à 617.50 et 620. Ce titre voit la faveur dont il est l'objet justifiée par les recettes de l'entreprise. Ces recettes sont pour la dernière semaine supérieures de 10,000 francs à celles de la semaine précédente. Les encaissements depuis le 3 avril s'élèvent à 1,711,344.60, soit à 47,747 francs par jour.

La Banque de Prêts à l'Industrie est très-ferme au-dessus de 600. La Société la Rente Mutuelle classe graduellement ses obligations de 100 francs 0/0 dans les meilleurs portefeuilles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur, 19 mai 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Voici un article sur la question de l'Hospice de Saumur. Je vous prie de vouloir bien l'insérer.

Je ne sais qui a semé à l'hôpital et dans la ville la pensée que je suis d'accord avec la commission des Hospices de Saumur, et que j'accepte leurs propositions. J'ai d'abord méprisé de telles allégations; mais comme, en les répétant toujours, on espère les faire accepter d'un certain nombre de personnes, il est temps que je rétablisse la vérité. Il est bon, d'ailleurs, puisque cette question intéresse tout le monde, que le public soit instruit, et que chacun puisse juger en connaissance de cause.

Il y a environ un mois, M. Charbonneau-Rallet vint me trouver, au nom de l'Administration, pour me demander si je voulais bien avoir un second vicaire, qui serait bien rétribué, et qui remplacerait l'aumônier de l'Hospice. J'ai répondu qu'il fallait, pour ce changement, s'adresser à M^r l'Evêque d'Angers, mais qu'il y avait de plus, à Nantilly, une difficulté matérielle, puisque la cure avait été tellement distribuée qu'il n'y

avait pas de chambre pour un second vicaire. J'ajoutai que je transmets à M^r d'Angers cette conversation.

Quinze jours après, M. l'Aumônier de l'Hospice et moi, nous reçûmes de l'Administration une lettre bien plus grave. Voici la teneur de celle qui me fut adressée le 29 avril :

Monsieur le Curé,

La commission administrative de l'Hospice, en face de l'accroissement constant de ses dépenses, a décidé, dans sa séance de ce jour, la suppression des fonctions rétribuées d'aumônier à l'Hospice général de Saumur. Cette suppression aura lieu le 1^{er} juillet prochain.

Elle s'empresse, Monsieur le Curé, de vous en informer, afin que vous puissiez, pendant les deux mois qui restent à courir, prendre toutes les mesures qui vous paraîtront le plus convenables pour assurer le service religieux dans notre établissement hospitalier.

Veuillez agréer, etc.

L'Administrateur de service,
CHARBONNEAU-RALET.

Voici les termes de ma réponse :

Monsieur,

La lettre que je reçois de vous me parait bien étrange. Vous m'avez parlé, il y a quelque temps, d'un projet de l'Administration de remplacer l'aumônier de l'Hospice par un second vicaire à Nantilly. Je vous avais dit qu'il ne m'appartenait pas de trancher cette question, qu'il fallait en référer à M^r d'Angers. C'est lui qui a nommé M. l'Aumônier et qui a tout réglé pour le service religieux de l'hôpital. C'est donc à lui, et à lui seul, que vous devez vous adresser pour la suppression de fonctions rétribuées d'aumônier à l'Hospice général de Saumur. J'avais ajouté que, quant à ce qui me regardait, je n'avais aucun logement convenable pour un deuxième vicaire à Nantilly.

Je me borne aujourd'hui à transmettre la lettre que je viens de recevoir à M^r l'Evêque, à qui vous devez vous adresser pour le changement que vous ne deviez pas régler sans lui.

Recevez, etc.

M. l'Aumônier de l'Hôpital adressa en même temps une réponse qui, dans le fond, énonçait les mêmes pensées, affirmant qu'ayant reçu sa mission de M^r l'Evêque, il ne sortirait de l'Hospice que lorsqu'il recevrait de lui l'ordre d'en sortir....

Huit jours après, le 6 mai, nouvelle épitre. Ces messieurs, sans doute, se sont aperçus que le budget de l'exercice courant ne finissait qu'au 4^{er} janvier, que le traitement de l'aumônier était voté jusqu'à ce jour, et qu'ils ne pouvaient refuser ce traitement pour l'exercice 1882. Ils ont alors écrit, à M. l'Aumônier et à moi, une lettre identique, dans laquelle ils nous disent que c'est par erreur que le terme pour la suppression de l'aumônerie a été fixé dans notre lettre au 4^{er} juillet; que cette suppression, d'après la décision de la commission, doit partir du 4^{er} janvier prochain.

Cette dernière lettre ne change que la date, et la réponse que nous avons donnée est toujours la même.

Depuis ce moment, un article, envoyé par l'administration des Hospices aux journaux, a fait voir que le but qu'on se propose est bien moins une économie qu'une transformation radicale de l'Hospice de Saumur. On veut bien conserver les religieuses à l'Hôpital, mais uniquement parce qu'on ne peut pas trouver un moyen de les remplacer, et on veut leur rendre la position impossible. Plus d'aumônier, par conséquent plus de

sable se rougit de sang; l'ours laissait tomber des lambeaux de chair arrachés par la dent de ses ennemis; les chiens pantelants, la poitrine ouverte, les entrailles traînant dans une mare noirâtre, agonisant sous nos yeux.

C'était hideux à voir, et je protestais contre l'ordre qu'on avait eue de nous conduire à cet affreux spectacle.

Mais autour de moi on ne regrette pas de s'être dérangé.

L'ennui, ce fils de l'oisiveté, rend avide de distractions, et celles qui sortent le plus de la règle ordinaire, qui surexcitent le système nerveux, sont les plus goûtées.

Mes amis, blasés sur tous les plaisirs, n'auraient trouvé aucun agrément à la représentation d'une belle pièce de théâtre, à l'audition d'un chef-d'œuvre de musique, ou à la contemplation des tableaux et des statues des grands maîtres.

Ces jouissances étaient d'une saveur trop fade; il fallait des émotions violentes, des scènes de férocité pour leurs nerfs émoussés.

C'est ainsi que les fines liqueurs n'agissent plus sur les estomacs usés par les abus; il leur faut un alcool qui les brûle et corrode comme du vitriol les organes rebelles aux sensations ordinaires.

(A suivre.) Louis COLLAS.

messe pour les religieuses, plus de commu-
nion à l'hôpital, plus de ces secours religieux,
si nécessaires pour soutenir le dévouement,
au milieu de toutes les misères humaines.
Dans un hôpital catholique, fondé par les
aumônes catholiques, n'ayant presque ja-
mais que des malades catholiques, le prêtre
catholique, déjà exclu de l'Administration,
ne paraitra que le moins possible dans les
salles. Tout y sera réglé, disposé, arrangé,
par M. le Maire, président de l'Administra-
tion, qui est reconnu comme athée, par M.
le Pasteur protestant, vice-président, et par
M. l'Econome, aussi protestant. C'est eux qui
détermineront si le prêtre catholique pourra
voir tel ou tel malade, et quand il faudra
l'appeler. Ils ne veulent plus que l'Hospice ait
l'air d'un couvent, c'est-à-dire qu'ils ne veu-
lent plus qu'il ait l'air d'un Hospice catho-
lique, où l'on fait des prières et des cérémo-
nies catholiques. Ils connaissent trop bien,
bas dans le cléricisme (lisez le catholicisme),
et ils n'appellent pas intolérance cette liberté
qu'ils veulent donner aux malades de mou-
rir sans les secours religieux que leur consi-
cience réclame, et qu'un certain nombre
n'oseront pas demander à cause de l'in-
fluence funeste qui pèsera sur eux.

Et l'on veut que moi, curé de Nantilly,
j'accepte une pareille ingérence du protes-
tantisme dans le service religieux d'un Hos-
pice catholique, et que je prête les mains à
une si odieuse transformation! On me fait in-
jure, et on ne me connaît pas.
Je l'ai dit, je l'ai écrit, je le répète: Si
MM. les Administrateurs de l'Hospice veu-
lent un service religieux sans aumônier,
qu'ils s'adressent donc à l'autorité religieuse
du diocèse. Quand tout aura été réglé avec
M. l'Evêque d'Angers, M. l'Aumônier et
moi nous accepterons et nous ferons tout ce
qui aura été ainsi réglementé. Jusque-là,
nous ne pouvons rien changer, rien dimi-
nuer, rien transformer dans le service reli-
gieux de l'Hospice de Saumur.

H. GRIGNON,
Ch. hon., curé de Nantilly.

L'Administration des Chemins de fer de
l'Etat informe le public qu'une décision mi-
nistérielle, en date du 5 mai courant, a au-
torisé l'extension à toute distance de la ré-
duction de 40 0/0 actuellement appliquée
aux billets d'aller et retour pour les parcours
ne dépassant pas 50 kilomètres.

En conséquence, à partir du 21 mai cou-
rant, les billets d'aller et retour, délivrés
tous les jours par toutes les gares, stations
et haltes du réseau de l'Etat, pour tous les
parcours sur ce réseau, comporteront uni-
formément une réduction de 40 0/0 sur le
double des prix des billets simples.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.
Audience du 18 mai.

PRÉSIDENCE DE M. AUBRY.

Affaire LEROUX, Julien-Pierre-Fran-
çois; abus de confiance qualifiés.

Ministère public: M. Lemare, substitut.
Défenseur: M. Morin.

Leroux, Julien, né à Saint-Cyr, près
Tours, le 30 janvier 1852, ouvrier menui-
sier à Saumur, est prévenu d'abus de confi-
ance qualifiés.
Au mois de juillet 1880, Leroux était
employé chez M. Auvé, entrepreneur de
façage à Saumur, correspondant de la Com-
pagnie du chemin de fer. Il remplaçait un
facteur malade, et faisait le service de la
ville. Le 26 juillet, il se présenta chez
M. Demangeat, sous-préfet de Saumur,
pour remettre un paquet adressé contre
remboursement d'une somme de 469 fr.
20 c. Leroux, d'après l'acte d'accusation,
reçut l'argent de la main de la femme de
chambre de M. Demangeat, après s'être
présenté plusieurs fois à la sous-préfecture
et avoir insisté pour voir M. Demangeat.
Au lieu de rendre compte du rembourse-
ment qui lui avait été fait, Leroux s'appro-
pria l'argent et ne plus tard l'avoir reçu,
quand il lui fut réclamé par le chemin de
fer; il le nie encore énergiquement à l'au-
dience, en présence des témoignages les plus
affirmatifs des domestiques de M. Deman-
geat.

En dehors de l'abus de confiance commis
par Leroux chez M. le sous-préfet Deman-
geat, l'accusation lui reproche, en outre,
d'avoir abusé de la confiance de M. Ange-
liaume, messager à Fontevraut, en dissi-
pant une somme de 47 francs qui lui avait
été confiée par la femme Jacqueline, auber-

giste à Montsoreau, pour la remettre à
Angeliaume auquel elle était due. Une autre
fois, il vola encore à Angeliaume une somme
de 60 francs qu'il avait mission de déposer
entre les mains d'Auvé.

Cette fois, Angeliaume dénonça Leroux à
la police de Saumur, et celui-ci remboursa
les 60 fr. qu'il avait soustraits, avant toute
poursuite. L'accusé avoue ces deux derniers
vol, dont le montant a du reste été rem-
boursé par lui, ainsi que nous venons de le
dire.

Un point reste très-obscur dans cette
affaire, le voici: Le 26 juillet au soir, c'est-
à-dire le jour même où Leroux a dû toucher
les 469 fr. chez M. Demangeat, le domesti-
que de la sous-préfecture se présentait chez
M. Auvé, avec un paquet et de l'argent à
faire suivre en remboursement sur le maga-
sin de Paris qui avait expédié le paquet remis
le matin par Leroux à la sous-préfecture.

M. l'avocat-général soutient très-vigou-
reusement l'accusation, mais il reconnaît ne
pouvoir s'expliquer le fait que nous venons
d'exposer.

M. Morin, défenseur de l'accusé, retient
cette déclaration du ministère public et base
sur elle son habile plaidoirie. Il demande à
MM. les jurés d'écarter de l'accusation le vol
commis chez M. Demangeat avec autant
d'énergie que M. l'avocat-général réclame,
de son côté, de refuser même à l'accusé
les circonstances atténuantes.

Le jury rentre, après un très-court déli-
béré, rapportant un verdict négatif sur toute
les questions. La Cour ordonne la mise en
liberté immédiate de Leroux.

Affaire PERREUX; vol qualifié.

Ministère public: M. Lemare, substitut.
Défenseur: M. Rondeau.

Perreux, Elie-Prosper, journalier à Fon-
tenay-le-Brie, né le 24 janvier 1848, est pré-
venu de vol qualifié, commis dans les cir-
constances suivantes:

Le 13 octobre dernier, M. Magneron, re-
présentant à Saumur de la Compagnie des
Mines de Blanzay, fut averti par un de ses
employés qu'un malfaiteur s'était introduit,
pendant la nuit, dans ses bureaux, situés
quai Saint-Nicolas.

Il se rendit en toute hâte sur les lieux et
constata qu'une somme de 854 fr. avait dis-
paru.

Le voleur avait dû, pour pénétrer dans
les bureaux, escalader un mur d'environ 3
mètres de hauteur. La porte du bureau avait
ensuite été forcée à l'aide d'une pioche trou-
vée dans la cour.

Par un oubli inexplicable, M. Magneron,
contrairement à son habitude, avait négligé
la veille d'emporter chez lui la clef du coffre
dans lequel il renferme les valeurs de la
Compagnie, ce qui rendit facile à l'accusé de
s'emparer de la somme de 854 francs, ren-
fermée dans ce coffre.

Les soupçons se portèrent sur un nommé
Bréau qui avait été employé pendant quel-
ques jours aux Mines de Blanzay, que l'on
savait sans ressources; un sieur Brinda-
mour lui avait prêté 25 centimes la veille.

Le jeune Normandine déclarait en outre
que, deux jours auparavant, Bréau lui avait
proposé d'aller avec lui fracturer les bureaux
de la Compagnie. L'enquête finit pas établir
qu'il s'appelait en réalité Perreux, Elie-
Prosper, et qu'il était détenu à Paris sous
l'inculpation de vol.

Après de longues réticences, Perreux se
décida à faire des aveux complets, et recon-
nut qu'il avait commis le vol, mais que la
somme ne s'élevait qu'à 700 fr., malgré
l'affirmation de M. Magneron, qui mainte-
nait que la caisse contenait la somme de
854 fr. 50.

Perreux a des antécédents déplorables:
il a déjà subi onze condamnations, dont
sept pour vols, abus de confiance et escro-
querie.

Partout où il passe, il laisse des traces de
son passage et change de nom avec la plus
grande facilité.

M. l'avocat général, en présence des faits
reprochés à l'accusé et de ses antécédents,
réclame en quelques paroles une condam-
nation sévère aux jurés.

La tâche de la défense n'était pas facile, et
M. Rondeau dut écarter d'abord la question
si grave de vol dans une maison habitée, ce
qui n'était pas le cas pour les bureaux des
Mines de Blanzay. Le défenseur ne croit pas
non plus que Perreux soit indigne de pitié,
et qu'il peut revenir au bien. En consé-
quence, il supplie les jurés de lui accorder
le bénéfice des circonstances atténuantes.

M. le président résume rapidement l'accu-
sation et la défense, et les jurés entrent dans
la salle des délibérations.

Ils en rapportent un verdict de culpabi-
lité admettant néanmoins les circonstances
atténuantes.

La Cour condamne Perreux à dix ans de
réclusion sans surveillance de la haute po-
lice, et ordonne que cette peine se confon-
dra avec celle précédemment infligée à l'ac-
cusé.

Nous lisons dans une revue du Salon de
peinture (1884), faite par M. Dubosc de
Pesquidoux, la mention suivante de l'un
des tableaux de notre compatriote M. Alfred
Quesnay de Beaurepaire. Cette mention
seule, par une plume autorisée, est un
éloge:

« *Huningue 1815*, de M. Quesnay de
Beaurepaire, représente pittoresquement et
noblement la retraite du général Barbanègre
et des cinquante hommes, débris de la gar-
nison qui avait longtemps tenu tête à l'armée
autrichienne. Le général est à cheval, suivi
des siens, la plupart écopés: ils s'avan-
cent tambour battant avec armes et bagages,
à travers une double haie de troupes enne-
mies qui présentent les armes et acclament
les vaincus. En avant de ses soldats, l'archi-
duc Jean lève son chapeau, et le général
français lui rend son salut de l'épée. »

Avis aux candidats à Saint-Cyr.
L'époque des examens d'admission a été
ainsi fixée:

Les compositions se feront les 27, 28 et
29 juin dans les villes et chefs-lieux d'aca-
démies universitaires désignés ci-après,
savoir: Alger, Besançon, Bordeaux, Brest,
Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai,
Grenoble, La Flèche, Lorient, Lyon, Mar-
seille, Montpellier, Moulins, Nancy, Paris,
Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours,
Versailles.

Dépêche du *New-York Herald*. — Une
tempête atteindra les côtes de France du 24
au 25 mai.

L'assemblée de Varennes-sous-Montso-
reau, dite de Saint-Urbain, aura lieu cette
année le dimanche 22 mai et la foire le mer-
credi suivant.

Aucun droit de place ne sera perçu.

Montilliers. — On écrit de Montilliers au
Journal de Maine-et-Loire:

« Le 5 mai dernier, M. Gautreau, maître
adjoint à l'école communale de Vihiers, se
rendait à Thouaré, fit la rencontre d'une
charrette entraînée par quatre boeufs et un
cheval qui s'étaient tout à coup pris de peur,
et dans laquelle se trouvait un enfant de 8
ans. M. Gautreau s'est jeté résolument à la
tête du cheval et a réussi, non sans peine,
à arrêter l'attelage. Grâce à cet acte de cou-
rage, on n'eut aucun accident à déplorer. »

Vendredi dernier, le chef d'équipes de
Contades, près Chalonnès, a été tué, vers
deux heures du soir, par le train venant de
Cholet.

Cet homme, voyant venir le train, tra-
versa rapidement la voie, fit manœuvrer son
aiguille et voulut retourner de l'autre côté,
croyant avoir le temps de revenir au disque,
mais la locomotive l'atteignit, le renversa, et
il eut la tête emportée et les jambes broyées.
(Patriote.)

THOUARS.

Un enterrement civil vient d'avoir lieu à
Thouars. M. Louis Jarry, interne des hôpi-
taux de Paris, a voulu être mis en terre
sans recevoir les prières de l'Eglise. Son
souhait a été exécuté. Les seules prières pro-
noncées sur sa tombe ont été des discours. Il
n'avait que 23 ans.

POITIERS.

M. Lévrier, avocat à Melle, ayant inter-
jeté appel du jugement du tribunal correc-
tionnel de Saintes, qui l'avait condamné à
46 fr. d'amende pour outrage à un fonction-
naire public, l'affaire est venue devant la
Cour de Poitiers.

La Cour, adoptant les motifs des premiers
juges, a confirmé les motifs du jugement,
mais abaissé la peine à 5 fr. d'amende.
(Journal de la Vienne.)

NIORT.

Nous apprenons, dit le *Mémorial*, qu'un
soldat appartenant au régiment de cuiras-

siers en garnison à Niort, s'est donné la
mort, dans l'une des allées du Jardin public,
en se tirant six coups de revolver.

Ce malheureux, nommé Gilles, n'est pas
mort sur le coup. Il a été porté à l'Hospice
par les soins du régiment.

C'est là qu'il a rendu le dernier soupir.
Nous ignorons les motifs de ce suicide.

BLOIS.

Un maître d'hôtel de Tours se rendait
mardi à l'hôtel de la Tête-Noire, à Blois,
pour réclamer de l'argent à un commis-
voyageur. Celui-ci, se trouvant dans l'impos-
sibilité de payer, tenta de se donner la mort
en se tirant trois balles, et en se frappant de
deux coups de couteau.

Bien que les blessures qu'il s'est faites ne
soient pas graves, on a dû le transporter à
l'Hospice.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A.
MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne
se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire,
à mesure que ce grand ouvrage se fait connaître
davantage. Nous avons sous les yeux le 42^e fasci-
cule, relatif au département de la Seine-Inférieure,
auquel l'auteur, en raison de sa grande impor-
tance, consacre encore le 43^e fascicule, et nous y
remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant,
des gravures représentant Ronen, la Tour de la
Grosse Horloge, le Palais-de-Justice, la Cathédrale
et, en outre, une très-belle carte du département.

Théâtre de Saumur.

Tournée littéraire et dramatique (troupe parisiennne).

DIMANCHE 22 mai 1884.

SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS

CHIEN D'AVEUGLE

Pièce nouvelle en 5 actes, de MM. Malard
et Tourmay.
Mlle CROSNIER remplira le rôle de Jeanne de la
Barre.
Les autres principaux rôles seront joués par
Mlle Jane Genat, Mlle Feron, MM. Halphen, Adam,
Perrault et Bertelot.

CERISSETTE et GOGO DE CALABRE
à 1 centime le litre
REMPLEANT LE VIN DE TABLE
MARCHER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 88
à Lyon, rue Thérèse, 8
Prix: par Boîte de Poudre violette pour 100 litres, 1 franc 25 c.
Par la poste, 1 fr. 35 c.

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878
Pour DETACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez
L'ESPRIT MINÉRAL
ZUCCANI le seul
ne laissant
aucune odeur.
FLAGON Paul MILLOT, Pr^o FLAGON
1/50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1/50
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.
Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

PLUS DE CHAUVES
Reposse certain. — Arrêt immédiat des chutes
EXEMPLES ÉTONNANTS DE CROISSANCE DE CHEVEUX
produits par la POMMADE QUINIQUE
LECHAUX, Pommade hygiénique régéné-
ratrice qui supprime les teintures, empêche de blanchir, aug-
mente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.
Milliers de certificats et attestations spontanées. Pot envoyé
contre mandat 4/5 pots, 2/1. Prospectus gratuits. Dép. gen.
MARIO LECHAUX, Pharm. Ch^o, r. St-Catherine, 464, Bordeaux;
et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie.
Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à
Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser:
A Saumur, maison LAN ET Co, 18, rue
Beaurepaire.

« On n'abuse guère de la publicité quand il
s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-
gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en gros-
sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour-
dissements, oppression, langueurs, congestion,

névrose, dâtres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou

rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 1/2; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr.; 5 kil., 30 fr.; 6 kil., 36 fr.; 7 kil., 42 fr.; 8 kil., 48 fr.; 9 kil., 54 fr.; 10 kil., 60 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE COLATEE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle chassant aux personnes les plus agiles. — CUIVS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besson, successeur de TEXIER; J. RUSON, pharmacien, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limitée) 8, rue Castiglione, Paris. (1148)

P. GODDT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 15	»	»	Comptoir d'escompte	1647 50	17	50	C. gén. Transatlantique	590	»	»
3 % amortissable	87 50	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1825	»	»
3 % amortissable nouveau	86 95	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1715	»	»	Société autrichienne	742 50	2	50
4 1/2 %	114 50	»	»	Obligations foncières 1877	358	1	50	OBLIGATIONS.			
5 %	119 90	»	»	Obligations communales 1879	455	»	»	Est	390	»	»
Obligations du Trésor	514	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	455	»	»	Midi	388 5	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	520	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	755	»	»	Nord	390 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	436	»	»	Crédit mobilier	745	»	»	Orléans	393	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 50	1	50	Est	805	»	»	Ouest	387	»	»
1865, 4 %	520	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1770	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	»	»
1869, 3 %	400 50	»	»	Midi	282 50	17	50	Paris-Grand-Ceinture	387	»	»
1871, 3 %	397	»	»	Nord	1940	25	»	Paris-Bourbonnais	389	»	»
1875, 4 %	513	»	»	Orléans	1412 50	7	50	Canal de Suez	567 50	»	»
1876, 4 %	512	»	»	Ouest	870	15	»				
Banque de France	5550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1550	10	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 22 mai 1881, à midi, au Pont-Fouchar, en Bagnaux, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Besnard-Ory, il sera procédé, par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers, linage et literie, dépendant des successions des deux époux René Besnard et Marie Ory.

On paiera comptant, plus 10 pour 100 applicables aux frais de la vente.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE Aux enchères publiques.

Pour cause de saisie-exécution, DE MATÉRIEL ET OUTILLAGE NEUFS Pour fabricants de chapelets, Le mardi 31 mai 1881, à une heure de relevée.

A Saumur, quai de Limoges, n° 14, chez MM. Mazoyer, Balme et C^o, où lesdits matériel et outillage ont été déposés.

- DÉSIGNATION.**
- Quatre tours à grains avec mandrins de rechange;
 - Un tour à boîtes avec mandrin de rechange et son support;
 - Un système porte-scie pour scie à croix, arbré et pointes en acier, table mobile garnie de bronzes;
 - Arbre de transmission pour les tours à guillocher;
 - Huit poulies, trois paliers, trois chaises en fer;
 - Un tour à chariot pour guillocher les boîtes;
 - Quatre tours à guillocher la perle;
 - Le tout saisi sur le sieur Grellet, négociant à Ambert (Puy-de-Dôme), par procès-verbal de Delaunay, huissier audiencier à Saumur, enregistré.
- On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
- Le commissaire-priseur, THUBÉ. (327)

A VENDRE

VIN ROUGE et VIN BLANC, récolte 1880, et VIN ROUGE récolte 1878. S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, à la Tour-de-Ménivres, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (309)

Un ménage demande à se placer, le mari comme domestique, la femme cuisinière et une jeune fille de 14 ans comme bonne d'enfants. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIeux, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHARRETTE ANGLAISE NEUVE, avec CHEVAL et HARNAIS. Cheval, 1 mètre 50, trotte 24 kilomètres à l'heure. S'adresser à M. FOULONNEAU, 13, rue de la Petite-Douve. (361)

VINS DE BORDEAUX

Recommandés.

La barrique bordelaise, franco de tous frais à la gare de l'acheteur; paiement, 90 jours.

Rougers.	1880	1879	1878	1874
Premières côtes	120	125	135	150
Médoc	130	140	150	170
Floirac	145	155	165	195

Blancs graves.. 110 125 135 150
En demi-barriques, 8 fr. en sus pour différence de transport et logement.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50 à 5 fr. l'une, suivant cru et année; envoi du catalogue sur demande.

Eau-de-Vie d'Armagnac, de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-dessus, le fût n'est pas compté, la régie est en sus. S'adresser à M. Henri VALÉRY, propriétaire-viticulteur au Château-Ferrière, à Floirac, près Bordeaux. (303)

DE L'OR A GAGNER

GRANDE DÉCOUVERTE — MONTRE PARLANTE Demande d'agents à 250 fr. par mois. — S'adresser à Exact Vier, poste restante, à Valréas (Vaucluse).

DEUIL COMPLET TOUT FAIT et sur mesure en 10 heures Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Bijoux, Tissus deuil et demi-deuil

AU SABLIER 2, B^e Montmartre PARIS
Envoi franco, contre Remboursement à partir de 25 francs. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

LE FINANCIER DES BOURNEMES

18 pages de texte 95,000 abonnés

COURS DE TOUTES LES VALEURS Liste par an de 52 Nos

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

15, Chaussée-Antin, Paris EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ
Mesures: 1^{re} 38. 14. 78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution de travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutons brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

Le Moniteur Des Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres : UN FRANC PAR AN

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
JOLIE MAISON
FRAICHEMENT RESTAURÉE.
Située rue de la Grise, n° 11.
S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

AVIS.
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
Seront fermés les dimanches et fêtes, à MIDI.

M. LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.
RIELLANT
Chirurgien-Dentiste,
49, rue Royale, Saumur,
Au premier.
Saumur, imprimerie P. GODDT.